



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie - Info

23 novembre 2022

Illuminations de Noël

17 décembre



A partir de 17h30 :

Chants de Noël en l'église

Danses/chants

Illuminations

Vin chaud/pain d'épices

Spectacle

Sapin solidaire...

AGENDA

5 décembre

Commémoration AFN
communautaire
à 11h00
Monument aux morts

26 décembre

Collecte coquillages
aux ateliers
de 10h00 à 12h00

2 janvier

Collecte coquillages
aux ateliers
de 10h00 à 12h00

7 janvier

Vœux du Conseil municipal
Salle les 3 Rives
à 11h00

14 janvier

première représentation
des Gais de la Loge
« Elise et moi »

Ouverture de la Mairie

Lundi et mercredi

de 9h00 à 12h30,

Vendredi

de 9h00 à 12h30 et 14h00 à
17h00.

02 51 51 25 19

mairie@bazoges-en-pareds.fr

Fermeture

du 20 au 30 décembre

Conseil

Dépenses par délégation

En début de séance M. le Maire fait le point des dépenses TTC réalisées, par délégation, depuis le dernier Conseil :

Rideaux Salle Les 3 Rives TISSUS TELOR REV'EVOLUTION 490.44 €,

Ecole publique Régulation Pompe à chaleur EBEA pour 1963.99 €,

Livret touristique donjon SIGNE MARION pour 450 €,

Location camion benne NEW LOC pour 613 € pour 11 jours.

Administration générale

⇒ Assainissement collectif

M. Le Maire informe l'assemblée que la commission de délégation de service public, qui s'est réunie en séance le 8 juillet 2022 et après avoir procédé à un examen détaillé des offres, a retenu la SAUR. Cet opérateur a fait des propositions techniques et financières qui répondent au cahier des charges et prennent en compte les attentes de la collectivité :

- L'offre définitive est techniquement satisfaisante ;
- Sur le plan financier les efforts consentis ont permis d'améliorer le tarif.
- Le tarif proposé par la SAUR pour l'offre de base est le suivant :
- Partie fixe de la rémunération par usager : 30,00 euros HT
- Partie proportionnelle par m³ consommé : 0,738 € HT

Au final les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2023, seront les suivants :

- Abonnement : 72,90 € HT
- Redevance au M3 : 1,578 € HT
- Accès au réseau d'assainissement : 1250 € HT
- Forfait de 35 M3 pour les utilisateurs de puits.

⇒ Traitement des payes

M. le Maire informe que le Centre de Gestion de la Vendée propose une prestation « Paie ». Ce service utilisé par plus de 300 collectivités permet la conception des bulletins de paie et états annexes, avec l'élaboration des déclarations annuelles (DADS-U) auprès des organismes sociaux et fiscaux. Réalisée par un personnel formé à la réglementation de la paie des personnels territoriaux, cette prestation est mise en place afin d'apporter à un coût raisonnable pour les collectivités, les services ci-après :

- Suivi maîtrisé de la réglementation et de son évolution,
- Simplification des procédures de confection de la paie des agents et des indemnités des élus,

- Mise à disposition de documents complets et adaptés,
- Respect des délais,
- Résolution des contraintes liées à la périodicité de la paie (absence pour maladie, congés...),

Le Conseil valide à l'unanimité la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée pour 4 ans à compter du 01/01/2023.

⇒ Auberge du Donjon

Les travaux de l'auberge du donjon avancent et des modifications doivent être validées.

- Pour le lot 2 Gros œuvre et toiture, des travaux de chape supplémentaires doivent être réalisés avec une plus-value de 612 euros HT
- Pour le lot 5 Carrelage/Faïence, la plus-value est de 2562.47 euros HT.

Le Conseil valide à l'unanimité ces modifications.

⇒ Plan comptable M57

Le Conseil valide à l'unanimité l'abandon du plan comptable M14 et l'adoption du plan comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023. La Commune, sur choix des agents administratifs, opte pour la version développée qui permet des statistiques affinées.

⇒ Créance

M. le Trésorier Municipal a fait savoir à la commune que les produits de la facturation au restaurant scolaire au profit du budget principal n'ont pu être recouverts pour des causes diverses. Le Conseil valide la créance éteinte d'une somme de 5,10 € imputée sur le budget principal.

⇒ Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments, les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (abri de jardin, véranda, maison individuelle, piscine, éoliennes, camping, parking avec emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol etc...). Elle est composée d'une part départementale et d'une part communale.

La valeur forfaitaire varie en fonction des projets et est révisée chaque année par arrêté ministériel.

En 2021 :

- valeur forfaitaire pour une construction = 767 € par m²
- valeur forfaitaire pour une piscine = 200 € par m²
- valeur forfaitaire pour une aire de stationnement extérieure = 2 000 € par emplacement
- valeur forfaitaire pour un emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs sur un terrain

de camping ou une aire naturelle de camping = 3 000 € par emplacement

- valeur forfaitaire pour une éolienne de plus de 12 mètres = 3 000 €
- Habitation légère de loisirs : 10 000 € par emplacement.

Le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 5 %. Le Conseil fixe, à la majorité, le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur le territoire communal.

⇒ **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le Conseil valide le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie consistant essentiellement :

- à supprimer la compétence voirie.
- à modifier, conformément à l'article L5214-16 du CGCT, l'intitulé de la compétence du groupe « développement culturel, sportif et de loisirs » et de supprimer la liste des équipements culturels et sportifs pour les intégrer dans la délibération définissant l'intérêt communautaire.
- à modifier, conformément à l'article L5214-16 du CGCT, l'intitulé de la compétence du groupe « Maison de service au public ».

La compétence voirie glisse donc à la commune.

⇒ **Finances**

Pour clore l'année budgétaire, des ajustements s'avèrent nécessaires. Le Conseil valide à l'unanimité une décision de modification au budget principal pour créditer les dépenses d'investissement de 26 498.04€ au profit de l'opération « Auberge ».

Voirie-bâtiments-espaces verts

Mme Caillaud Fabienne, 3^{ème} adjointe en charge de la commission bâtiments, voirie et espaces verts informe que l'éclairage public de la commune a été vandalisé le 31 octobre. Plusieurs candélabres (mât d'éclairage) ont été détériorés et plusieurs mètres de câbles électriques ont été dérobés dans les rues Simon Louvart de Pontlevoye, des Herminières, des Cormiers et Impasse du Chêne. Un devis est en cours, en partenariat avec le SYDEV.

Le 2 Novembre, l'atelier communal a été cambriolé. Le dernier véhicule, un Peugeot Expert a été volé et retrouvé brûlé à Sigournais. L'achat d'un véhicule est en cours pour que nos agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

La porte du bâtiment est à changer. Un devis est en cours.

Personnel : M. Martinez, Agent technique qui est en contrat jusqu'au 31 décembre 2022, ne souhaite pas renouveler son contrat. Nous le remercions pour tout le travail accompli.

Un recrutement est en cours pour un Agent Technique spécialisé en voirie et infrastructure.

Mr Ducept Johann, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie informe que les travaux de voirie à la Grange Nicolas, la Fambrière et Puymain sont en cours et doivent s'achever fin novembre.

Affaires scolaires et sociales

Mme Lmouden Katia, conseillère déléguée aux affaires scolaires, informe les élus sur les points suivants :

⇒ **Périscolaire**

Suite à un accroissement au niveau de l'accueil des enfants sur le périscolaire de Bazoges, la commune a accepté temporairement de mettre à disposition la salle de sport, ou la salle annexe, pour permettre d'avoir un espace plus important pour les enfants et qu'ils puissent faire des activités différentes le matin. Nous réfléchissons aux diverses possibilités pour anticiper les futures demandes.

⇒ **Cantine**

Le fonctionnement de la cantine et du nettoyage nécessiterait un recrutement supplémentaire pour un meilleur fonctionnement. La décision et l'autorisation de recrutement seront actées lors du prochain Conseil.

Tourisme / Communication / Associations / Culture / Santé / Economie

M. Giacomazzi Denis, 1^{er} adjoint en charge de la commission tourisme, communication, vie associative, culture, vie économie et santé informe les élus sur les points suivants :

⇒ **Accroissement temporaire d'activité**

Pour continuer à valoriser le site touristique, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Ce besoin répond à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'organisation de la saison 2023 du donjon dans les conditions suivantes :

⇒ Durée du contrat : 6 mois du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 (si accroissement saisonnier d'activité : 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs)

Temps de travail : 35 heures hebdomadaire

⇒ Nature des fonctions : Agent du patrimoine

⇒ Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, grade d'adjoint du patrimoine

⇒ Niveau de rémunération : Indice majoré en vigueur au 1er avril 2023 du 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine et le cas échéant, le régime indemnitaire.
Le Conseil valide l'embauche et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

⇒ Santé

L'extension du pôle santé est actée. Le projet définitif de l'architecte sera présentée le 8 décembre. L'avant-projet détaillé sera décliné le 12 janvier.

Informations pratiques

Collecte de coquillages

La commune met en place des créneaux pour récupérer vos coquillages issus de vos repas des fêtes de fin d'année.
Les 26 décembre et 2 janvier de 10h à 12h00 aux ateliers communaux.

Bibliothèque

Tricot lecture tous les mercredis à 14h30 jusqu'au 28 juin.
Aussi, bébés lecteurs le 13 décembre de 10h30 à 12h00.
Fermeture du 22 décembre au 02 janvier.

Théâtre

Cette année la troupe des Gais de la Loge vous invite à une comédie de Viviane Tardivel « Elise et moi ». Représentations les vendredis 20 et 27, samedis 14 et 21 à 20h30, les dimanches 15 et 22 à 14h30.
Les bénéfices de la représentation du 20 janvier seront reversés à l'association « Les étincelles de Léandre », dédiée à un jeune garçon atteint du Syndrome de West.



Théâtre de Bazoges-en-pareds
Salle 'Les Trois Rives'

LES VENDREDIS

20 & 27 janvier
20h30

LES SAMEDIS

14, 21 & 28 janvier
20h30

LES DIMANCHES

15 & 22 janvier
14h30

Tous les bénéfices du 20 janvier seront reversés à l'association "Les étincelles de Léandre"

RÉSERVATIONS

Sur le site internet www.lesgaisdelaloge.fr
Par téléphone au 07.61.52.81.79

TARIFS

Adultes : 8€
10-17 ans : 3€

Vie du Conseil Municipal

Prochains Conseils municipaux

Conseil municipal : le mercredi 14 décembre 2022 à 20h00,
Salle du Conseil municipal,

Conseil municipal : le vendredi 13 janvier 2023 à 20h00,
Salle du Conseil municipal,

Conseil municipal : le vendredi 17 février 2023 à 20h00, Salle
du Conseil municipal.

Réunion

Projet salle de sport : 7 décembre 2022 à 19h00.

Conseillers présents le 24 juin: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Johann Ducept, Fabienne Caillaud, Daniel Lièvre, Jean-Luc Dothée, Katia Lmouden, Eric Frouin et Annie Buffeteau,

Excusées : Adeline Gaboriau et Christia Marsaud.

Adeline Gaboriau figure, par obligation légale, sur ce PV du Conseil. Elle nous a malheureusement quitté depuis.

Listes électorales

Voter est un droit, usez-en !
Inscription en Mairie.

LA COMMUNE
ET
L'ASSOCIATION
"AU COEUR DU
BOCAGE"

VOUS INVITENT AUX
ILLUMINATIONS
DE NOËL

RDV DEVANT L'ÉGLISE

AU PROGRAMME :
CHANTS, DANSES MÉDIÉVALES, SAPIN
SOLIDAIRE, VIN CHAUD, PAIN D'ÉPICES, ...

ÉVÈNEMENT RÉSERVÉ
AUX HABITANTS DE BAZOGES-EN-PAREDS

LE 17 DÉCEMBRE | 17H30

12, COUR DU CHÂTEAU
85390 BAZOGES-EN-PAREDS